# COMPTE RENDU DE LA SEANCE
# DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 2 FEVRIER 2022 à 20H00

Le Comité Syndical des Communes d'ECOUFLANT, LE PLESSIS-GRAMMOIRE, ST-BARTHELEMY-D'ANJOU et VERRIERES-EN-ANJOU, dûment convoqué le 27 Janvier 2022, s'est réuni, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Séverine GABORIAU, Présidente, à Saint-Barthélemy-d'Anjou.

| **Etaient présents** : | **Etaient absents** : |
|---|---|
| Madame Séverine GABORIAU<br>Madame Odile PICHON<br>Madame Janine HOUTIN<br>Madame Nathalie CLOCHARD<br>Madame Anita TURPIN<br>Madame Lucie JONCHERE-<br>Monsieur Baris BOY<br>Monsieur Ivain BIGNONET | Monsieur Jean-Pierre MIGNOT (pouvoir à Madame Lucie JONCHERE)<br>Madame Danièle SIENISKI<br>Madame Annick HAUG<br>Monsieur Didier JURET<br>Madame Catherine AUBRY<br>Monsieur François GERNIGON<br>Madame Nathalie GIRARD |

Le Quorum est atteint,
La secrétaire de séance est Monsieur Baris BOY,
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité,
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

## 1°) FINANCES : Rapport d'Orientation Budgétaire 2021-2022

Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du CGCT, la Présidente doit, chaque année, présenter au Comité Syndical, un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels envisagés.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ce qui est le cas du Syndicat Intercommunal Arts et Musiques, le rapport doit également comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les 2 mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Comité syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire ainsi que les orientations générales du SIAM pour son projet de budget primitif 2022, sont définis dans le rapport d'orientation budgétaire. Il convient de débattre des orientations budgétaires 2022.

***Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des présents,***
***Décide de voter la proposition présentée par la Présidente***

**2°) FINANCES : Ouverture anticipée de crédit en section d'investissement 2022**

Conformément à l'article L 1612-1 du CGCT, avant l'adoption de son budget primitif, le Comité Syndical peut autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

**Proposition :**

Le budget primitif pour l'exercice 2022 n'ayant pas encore été voté à ce jour, il convient d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits en section d'investissement pour le paiement de la facture SAIGA Informatique pour les droits d'utilisation annuelle du logiciel Imuse, comme suit :

| Chapitre | Mt crédits ouverts en 2021 | Mt autorisé en 2022 | Ouverture de crédits pour 2022 | Affectation | Objet |
|---|---|---|---|---|---|
| **20** | 10 292€ | 2 573€ | 1 428 € | Cpte 2050 | Licence informatique Imuse |

***Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des présents,***
***Décide de voter la proposition présentée par la Présidente***

**Questions diverses :**

Il a été proposé aux membres du Comité Syndical de réfléchir à la possibilité d'octroyer une prime aux enseignants pour valoriser leurs missions d'orientation et d'évaluation auprès des élèves.

Le sujet sera plus amplement détaillé lors de la prochaine réunion du Comité Syndical.

***La Présidente,***
***Séverine GABORIAU***
***Fin de séance 21h45***